



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 septembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 Septembre 1999

**Présentation des budgets des formations universitaires de Niort :
1997/1998 et 1999/2000 - Participation de la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Conformément à la convention tripartite du 25 Mars 1996, relative notamment aux modalités de financement des formations universitaires dispensées à NIORT, et signée par l'Université de Poitiers, le Conseil Général des Deux-Sèvres et la Ville de Niort, l'Université propose aux Collectivités les annexes budgétaires définitives pour 1997/1998 et prévisionnelles pour 1999/2000.

Le budget définitif 1998/1999 est en cours d'élaboration par les services de l'Université. Le prévisionnel ayant été adopté à hauteur de 8.360.424 F par le Conseil Municipal du 22 Décembre 1998.

BUDGETS DEFINITIFS 1997/1998

Pour l'ensemble des filières, le budget définitif est arrêté à 6.731.780,53 F avec une participation de 2.744.263,68 F pour la Ville de Niort (pour mémoire, cette participation avait été estimée à 3.307.050 F sur le budget prévisionnel présenté au Conseil Municipal du 22 Décembre 1998).

Un acompte de 2.480.287,88 F ayant déjà été versé, le solde restant dû pour la Ville de Niort est de 263.975,80 F.

$$2.744.263,68 \text{ F} - 2.480.287,88 \text{ F} = \mathbf{263.975,80 \text{ F}}$$

Il est à signaler pour cet exercice un meilleur fléchage de la collecte de la Taxe d'Apprentissage : 324.577 F réalisés au lieu de 70.000 F annoncés au prévisionnel.

BUDGETS PREVISIONNELS 1999/2000

Pour cette rentrée universitaire, nous avons :

- l'ouverture de deux deuxièmes années de MST, une dans la filière Gestion des Risques et une dans la filière Economie-Gestion-Actuariat,
- La mise en place du secteur recherche.

Le budget global est estimé à 8.630.472,70 F

La participation de chacune des Collectivités est de 3.597.512,63 F et est versée sous forme d'acomptes trimestriels de :
3.597.512,63 F : 4 = 899.378,16 F

Si l'Assemblée Municipale valide les annexes budgétaires présentées, la Ville de Niort devra acquitter sur le budget 1999 :

- le solde de subvention pour l'exercice 1997/1998	263.975,80 F
- le 1er trimestre prévisionnel 1999/2000	899.378,16 F

SOIT UN TOTAL DE 1.163.353,96 F

Les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au budget 1999 à l'imputation 922.231.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter les annexes financières
- Autoriser le Maire à signer ces documents et à payer la participation de la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0

Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)